

Arrêté Générale colonial

# Arrêté n° n°46 Arrêté réglementant la fourniture à certains fonctionnaires de l'éclairage, de la ventilation et de l'eau.....

n°46

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 22 mai 1927
Numéro JO n° 366 du 31/05/1927	Date du numéro 31 mai 1927

## VISAS

“Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par decret du 18 juin

**Vu** l'arrêté du 15 avril 1927 réglementant logement et l'ameubleme le logement et l'ameublement,

## TEXTE INTÉGRAL

Art. 1%, — Les fonelionnaires énumérés à l'artiele 2 de Flarrêté du 15 avril 1927 susvisé ont seuls droit à tre gratuit, à l'éclairage, à la ventilation et à fa fourni ture d'eau.

### Art. 2

— Le présent arrêté, qui aura effet pour compter du 1 mai 1927, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac